

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10  
Dont pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **05/03/2024**  
Date d'affichage : **12/03/2024**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-001 OBJET : PROJET POTEAU INCENDIE – ALLEE DU GOLF

Mr le Maire propose d'installer dans le cadre de la lutte contre l'incendie, un poteau de défense incendie à l'allée du golf de la Marterie afin d'assurer la protection des habitations du secteur et des massifs boisés.

Mr le Maire présente le devis de Montastier pour 2430 euros HT et ajoute qu'il est possible de demander une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds vert.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat fonds vert	40%	972 Euros
Autofinancement	60%	1458 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet d'installation du poteau de défense incendie à l'allée du golf de la Marterie

Accepte de devis de Montastier pour 2430 € ht

Autorise Mr le Maire à solliciter l'aide de l'état d'un montant de 972 € au titre du fonds vers

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 12/03/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT